

25% D'ESCOMPTE SUR LE BOEUF...

SUPREME

DU BOEUF TOUJOURS TENDRE, DELICIEUX, JUTEUX... DU BOEUF SAVOUREUX A PRIX TOUJOURS PLUS BAS



ROTI DE PALETTE
tendre, délicieux
boeuf de marque Circle-T

LB **37^c**



ROTI DE HAUT DE COTES
délicieux pour braiser,
boeuf de marque Circle-T

LB **45^c**



ROTI DE COTES CROISEES
boeuf de marque Circle-T

LB **63^c**



BOEUF HACHE
frais et maigre
boeuf de marque Circle-T

LB **39^c**

SACS DE THE SALADA
Pqt 60 sacs

79^c

BISCUITS GRAHAM
carrés, WESTON
Pqt 30 on.

79^c

POIS VERTS DEL MONTE, qualité surchoix - Bte 15 on.

4/79^c

MAIS CREMEUX IDEAL
Bte 20 on.

4/79^c

BISCUITS SODA
salés, CHRISTIE
Pqt 2 lbs

59^c

SAUCE AUX TOMATES
GATTUSO
Bte 8 on.

9^c

FESTIVAL DU FROMAGE

FROMAGE P'TIT QUEBEC Kraft paquet 12 onces	49^c	FROMAGE TRANCHE Canadien ou Pimento Kraft paquet 1 lb	69^c
FROMAGE VELVEETA Kraft paquet 8 onces	39^c	FROMAGE NATUREL Brick de Kraft paquet 16 onces	89^c
CHEEZ WHIZ Kraft paquet 8 onces	39^c		

CAFE MOULU
Maxwell House
sac 1 livre

79^c

DETEREGNT MIR
liquide
paquet trio

79^c

PAPIER DE TOILETTE
Soft-Rite
rouleaux

6/79^c

FEVES JAUNES
Longue's Ideal
boite 29 onces

4/79^c

GELEE JELL-O
assortie
paquet 6 onces

4/79^c

MARGARINE
Golden Girl régulière
paquet 3 livres


89^c

FEVES BRUN FONCE
Libby
boite 28 onces

3/99^c

JAVEL MIX-O
concentré
bouteille 128 onces

59^c



ENCYCLOPEDIE DE LA CUISINE CANADIENNE
par Mme Johana Benoit
Achetez la fascicule No 7 et obtenez 30 timbres gratuits

Cette semaine
FASCICULE NUMERO 7
chaque
seulement **99^c**

EN VENTE CETTE SEMAINE CHEZ SUPREME

DISQUE FRANCAIS, étiquette Match 45 R.P.M. (incassable) **49^c**
IL M'APPELAIT... GOGUETTE (Karolyn Vallée)
LE FER, LE MARBRE ET L'ACIER (Les Aristocrates) **CHACUN**

PATATES NOUVELLES **59^c**
Catégorie Canada No 1
Culture du Nouveau-Brunswick
Sac 25 livres



POMMES FAMEUSES Sac 10 livres **79^c**
culture du Québec, cueillies à la main, catégorie No 1



BIFTECK DE T BONE
boeuf de marque Circle-T

LB **89^c**



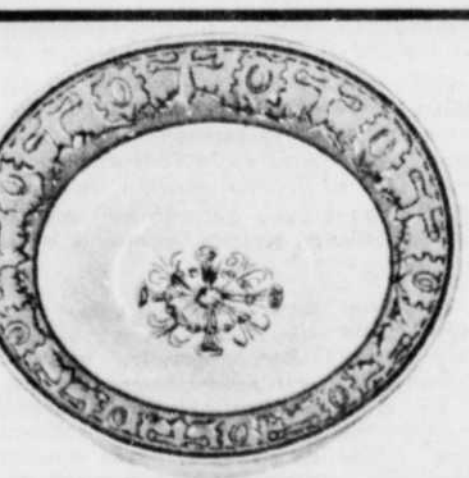
BIFTECK ATTENDRI
maigre, sans perte
boeuf de marque Circle-T

LB **99^c**



CONSULTEZ LA CIRCULAIRE SUPREME DE CETTE SEMAINE

PRIX EN VIGUEUR DU 26 au 29 OCTOBRE



SERVIC DE VAISSELLE
OR 22 CARATS

Complétez votre service de vaisselle chaque pièce, d'importation anglaise est signée: H.A. Vinsley & Co. Ltd.

Cette semaine
BOL A FRUITS **13^c** chacun

Un achat de \$10.00 et plus chez Supreme vous donne droit à un bol à fruits pour...

Completez votre coutellerie



Cette semaine, les **COUTEAUX DENTELES** **39^c**
EN ACIER INOXYDABLE, modèle NORTH STAR, vous sont offerts au bas prix de

GELEE JELL-O
Assortie 3 onces **4/49^c**
Tire Ste-Catherine David
paquet 14 onces **39^c**
Biscuits chocolat Coquette, David
paquet 14 onces **39^c**
ARACHIDES EN ECALÉ Nutsweet
paquet 12 onces **29^c**
CARAMELS HALLOWEEN Kraft,
paquet 1 1/2 lb **69^c**
KOOL AID assortie format 3c **6/29^c**

Produits congelés

PATES A VIANDE LA boeuf, dinde, poulet **4/1.00**
JUS D'ORANGE York
boite 6 onces **2/49^c**
PATATES FRITES York
boite 9 onces **2/39^c**
FILET D'AGLEFIN Robert
paquet 1 livre **59^c**
RATONNETS d'Anglet, Robert
paquet 30 onces **65^c**

SAUCISSON DE BOLOGNE
franché ou morceau
marque CHALET

LB **33^c**

ROTI DE COTES DE CHOIX
tendre et juteux,
boeuf de marque Circle-T

LB **79^c**

Trois candidats se font la lutte pour succéder à M. Gilbert Guérette à la mairie

Election générale à Drummondville-Sud sauf au siège no 2

Pour desservir le Parc des Voltigeurs

Montant supplémentaire de \$56,750 à la construction de la conduite d'eau

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La séance de conseil de lundi soir a été de courte durée à cause de seulement quelques items qui avaient été discutés préalablement en séance de comité et qui furent rendues publiques.

Moins d'une heure a suffi pour voter l'agenda, contrairement aux assemblées régulières qui durent habituellement près de deux heures.

Au nombre des items discutés publiquement, on note la lecture publique du règlement 770 concernant la construction de la conduite d'eau sous la rivière St-François pour desservir le parc des Voltigeurs et Drummondville-Nord. Il s'agit d'un montant supplémentaire de \$56,750 à ajouter à celui déjà voté à cette fin.

La firme d'ingénieurs Goulet-St-Pierre et associés a été autorisée à confectionner les plans et devis pour l'extension des services d'aqueduc et d'égoûts et les plans et devis nécessaires à l'homologation d'une lièze de terrain de 100

pièds en bordure de la rivière St-François, à partir de la rue du Moulin jusqu'aux limites de la cité, et jusqu'au site éventuel de la future usine d'épuration des eaux.

Le conseil a autorisé l'Hydro-Québec à remplacer 8 lampes de 175 watts par des 250 sur la rue Dorion, entre les rues Marchand et Cockburn, sans charge additionnelle pour la cité.

Soumissions

Trois soumissions ont été reçues des firmes Montreal Theater, Raymond Ltee et Canadian Contractor Seals pour le rideau de suspension au Centre culturel. Ces soumissions sont pour du matériel de 8-12 et 16 pouces, et toutes ont été référées à l'architecte Ferdinand Blais qui les étudiera et fera rapport au conseil, qui retiendra celle qui rencontre les exigences demandées au plus bas prix.

Des soumissions ont été demandées pour l'épandage du

sel dans les rues de la cité au cours de l'hiver.

Engagement

La cité a retenu les services de M. Michel Equilbec, arboriculteur et fleuriculteur au salaire de \$5,000 par année pour un an à compter du premier janvier 1967. Les fonctions de ce nouvel employé seront de voir à l'entretien des fleurs dans les différents parcs de la cité, et de prendre charge de la serre éventuelle que la cité se propose de construire et dont l'argent est déjà voté.

Une résolution a été passée pour inviter la commission scolaire à déléguer un représentant sur la commission des loisirs du Centre culturel.

Un montant additionnel de \$50 a été consenti à l'Association professionnelle des voyageurs de commerce de cette ville pour l'oeuvre des petits souliers.



NI CLAUDE GAUTHIER, ni son épouse, ne touche l'orgue mais pour la circonstance ils ont bien voulu se prêter à ce manège. On voit à gauche, Claude Gauthier, son épouse Manique ainsi que M. Jean-Guy Côté, responsable de cette soirée.

Claude Gauthier a trouvé son "André Gagnon" en François Cousineau

Par Serge Bouchard

DRUMMONDVILLE — Gauthier à la Comédie Canadienne, Gagnier à l'Olympia. Le poète-chansonnier aurait-il tant changé pour attendre de si hauts sommets? Ce "québécois-français" se serait-il découvert les dents longues que l'on prête à ces compatriotes qui sont montés sur les scènes de Paris?

Claude Gauthier peut facilement s'en défendre. D'abord en disant qu'il a travaillé sept ans dans la discrétion; ensuite en songeant que s'il a évolué, le phénomène est logique après avoir traîné ses bottes avec ses "amis musiciens",

comme il les appelle assez souvent. Le succès ne lui monte pas la tête. Sa modestie l'en empêche.

La récente tournée qui l'a conduit lundi dernier à Drummondville est encore une expérience qui le marquera dans sa carrière. La compagnie des musiciens de François Cousineau a déjà alerté son spectateur. Ses chansons ont trouvé le fini qui leur manquait. Son tour de chant paraît ainsi tout nouveau.

L'André Gagnon de Gauthier c'est aujourd'hui François Cousineau. Lui-même y a fait allusion dans la présentation de ses musiciens lundi. Cousi-

neau est en effet pour Gauthier ce fut Gagnon pour Claude Lévesque: une source d'inspiration qui, on l'espère, ne se tarira jamais.

Tout chansonnier ne devrait jamais se présenter sur scène sans un ensemble musical. Evidemment, s'adjointre des musiciens coûte énormément cher à un artiste et le chansonnier débutant n'en a pas les moyens. Pourtant, combien il pourrait en tirer de cette présence à ses côtés! L'expérience qu'il pourrait en tirer le sortirait beaucoup plus rapidement de l'ombre.

Les tournées qu'entreprendent les chansonniers sont généralement une corvée. Celle qu'a entreprise Gauthier contribuera certainement à la faire mieux connaître du public québécois.

Montréal et Paris l'ont acclamé, les villes de notre province devraient en faire autant.

Par ailleurs, le nom de Gauthier aura servi à une bien belle initiative: celle de donner aux Alexandrins la chance de se présenter en public.

Les spectateurs ont été chaleureux lundi à l'endroit de ce sympathique couple qui a osé affronter le public de province sans être fait auparavant connaître par des disques. Ils seraient venus seuls à Drummondville qu'ils n'auraient point trouvé d'oreilles pour l'écouter. Euterpe et Terpsichore, les muses de la musique et du chant, en aurait été assurément fort chagrines. Elles sauraient évidemment en rendre certainement à la générosité du poète Claude Gauthier.

60e anniversaire de leur arrivée

Programme des festivités des Frères de la Charité

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le comité d'organisation des fêtes du 60e anniversaire de l'arrivée des Frères de la Charité à Drummondville, vient de faire connaître les grandes lignes du programme des festivités du 27 novembre prochain.

Des 200 heures de l'après-midi, les anciens élèves s'inscriront au collège St-Bernard, et jusqu'à 4 heures, il y aura rencontre avec les anciens professeurs, les Frères et les anciens qui viendront des quatre coins de la province. Pendant ces rencontres, en revivra les souvenirs du passé tout en visitant l'exposition des photos des classes d'il y a 20, 40 et 60 ans.

A 4-60 heures, il y aura messe jubilaire à la chapelle du collège St-Bernard par M. l'abbé Paul-Emile Dubois, qui organisera avec son comité, une cérémonie qui manquera pas de dignité et d'éclat. D'autres détails seront publiés plus tard.

Les anciens tiendront leur réunion annuelle à 500 heures, et il s'agira d'élire le bureau de direction de l'amicale pour la prochaine année. Comme on le sait, l'amicale est incorporée et la charte exige des élections annuelles.

Le vaste gymnase du collège accueillera à 8-00 heures, des centaines d'anciens élèves et professeurs pour les agapes fraternelles. Au cours du banquet, les jeunes pensionnaires sous la direction du Frère Viateur exécuteront des chants qui alternent avec les allocutions de circonstance. Les organisateurs rappellent aux anciens élèves qu'ils sont invités à participer à ces fêtes en faisant parvenir des mandats leur nom au comité des fêtes au collège St-Bernard.

L'économie familiale sera enseignée à la population

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Une heureuse initiative vient d'être prise conjointement par les caisses populaires du grand Drummondville et le service d'éducation de l'Union régionale de Trois-Rivières, celle d'offrir à toute la population, des cours en économie familiale.

Conscients des problèmes économiques auxquels les familles doivent faire face et devant l'urgence d'y apporter des solutions, les caisses populaires veulent, par une série de sept cours, aider davantage tous ceux et celles qui désirent se renseigner et parfaire leur formation dans l'administration d'un budget.

Ces cours débuteront lundi le 31 courant à l'école Jean Rimbault pour une durée de sept semaines consécutives. Si la chose s'avérait nécessaire, une deuxième série débutera mercredi le 2 novembre.

Mercredi prochain, le 2 novembre, MM. Charles Hébert C.A. et Gilbert Lapointe, courtier, seront les conférenciers invités au club de placements fictifs. Le but de cette réunion est d'aider à mieux comprendre les études financières. M. Hébert et Lapointe en tant que conférenciers sauront certainement intéresser les membres et les personnes présentes en

Gains des clubs Dow et Duchesneau & Fils

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Un premier programme a été présenté lundi soir, dans la ligue de hockey de la Cité Dow au centre civique et plusieurs joueurs en ont profité pour se signaler.

Tout d'abord, dans la première partie, Pierre Laporte a réussi le premier tour du chapeau de la saison et il a contribué ainsi à la victoire de son club, le Héroux Thibodeau, lequel a défait le Duchesneau et Fils au compte de 8 à 6.

Michel Lemaire et Yvon Tremblay se sont également

traitant de la bourse. M. Lapointe donnera un cours d'introduction à la bourse. Il s'attachera entre autres au cas du client, du courtier et enfin à la bourse elle-même, y compris les termes les plus souvent utilisés dans ce monde ainsi que la lecture de la page financière.

M. Hébert parlera de l'interprétation des états financiers en relation avec les cartes statistiques de "The Financial Post Corporation Service".

Le club de placements fictifs "Les épargnants" en est à sa deuxième année à la Jeune Chambre locale. Cette commission jouit d'un intérêt hautement coté puisqu'une vingtaine de personnes suivent activement les réunions. Ils apprennent entre autres ce qu'est un club de placements, comment en fonder un, et la manière d'en étudier les différentes étapes.

mis en évidence avec une paire de buts chacun. Pour les perdants, Marcel Leblanc a été le meilleur avec trois filets.

Dans la seconde rencontre, un but d'Eugène Proulx a permis au club Dow de disposer de justesse des Loisirs SS-Pierre et Paul. Richard Dionne a enregistré trois filets pour les vainqueurs dans cette joute.

Les compteurs des Loisirs St-Pierre ont été Claude Poliquin avec deux buts et Guy Monty avec un filet.

La présidence de M. Marcel Ouellet. Les autres membres de l'exécutif sont MM. Bernard Guay et Gaby Carpentier, vice-présidents, Madeleine Grenier, trésorière, et Raymond Boisvert, secrétaire.

La première activité du club est prévue pour le 13 novembre. Le programme de cette soirée n'est pas encore complet mais les membres seront avertis en temps et lieu des activités qui seront à l'affiche lors de l'ouverture.

On a pu admirer une collection de toilettes enfantines, de Mlle Georgette Blais, de lingerie ainsi que de vêtements sports, du magasin Louison, de fourrures de J.B. Laliberté, dont la représentante est Mme Paul Fontaine, de robes et de deux-pièces du Salon Elisabeth, propriété de Mme Jutras, de complets et paletots de J.O. Dubois. Les meubles, tapis, draperies étaient fournis par Hésaire Gosselin, Théobald Poulin, Mme Robert Rouleau.

Les Filles d'Isabelle ont tenu à féliciter les mannequins qui, par leur travail bénévole, ont contribué à assurer le succès de cette parade de modes.

Grand succès du défilé de modes à Plessisville

PLESSISVILLE (M.V.T.) — Un défilé de modes s'est déroulé, ces derniers jours, au Centre des Loisirs de Plessisville, sous les auspices des Filles d'Isabelle de notre ville.

Une foule nombreuse assistait à ce défilé. On remarquait parmi l'assistance plusieurs Filles d'Isabelle de Plessisville, de St-Ferdinand, de Laurierville et d'autres municipalités environnantes.

On a pu admirer une collection de toilettes enfantines, de Mlle Georgette Blais, de lingerie ainsi que de vêtements sports, du magasin Louison, de fourrures de J.B. Laliberté, dont la représentante est Mme Paul Fontaine, de robes et de deux-pièces du Salon Elisabeth, propriété de Mme Jutras, de complets et paletots de J.O. Dubois. Les meubles, tapis, draperies étaient fournis par Hésaire Gosselin, Théobald Poulin, Mme Robert Rouleau.

Les Filles d'Isabelle ont tenu à féliciter les mannequins qui, par leur travail bénévole, ont contribué à assurer le succès de cette parade de modes.

Vente d'un terrain à la Crino à Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Les membres du conseil de ville de Princeville ont autorisé le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat par lequel la ville vend à la Coopérative de Granby un terrain d'environ 1,000 pieds par 1,500. La transaction est de l'ordre de \$30,000.

Ce terrain avait été acheté par la ville selon une demande faite par écrit par les autorités de Crino qui avaient décidé d'établir une importante industrie à Princeville mais qui, par la suite ont changé d'opinion pour faire construire l'usine à Plessisville.

Des factures pour un total de \$17,000 ont été approuvées pour paiement au cours d'une séance d'ajournement au conseil municipal de Princeville. Service de la dette, travail de l'ingénieur, éclairage et pouvoir pour les installations municipales étaient concernés dans la liste produite par M. Georges Crête, secrétaire-trésorier.

Chef de police — Le rapport du chef de police a été communiqué pour septembre. Le document indique que la Sûreté municipale a couvert 169 cas d'infraction aux règlements de circulation. Son honneur le maire M. J. Maurice Talbot a donné des explications sur les délais occasionnés par la réinstallation du signal lumineux au carrefour des rues St-Jean-Baptiste et St-Jacques. L'appareil a été accroché par un camion et des procédures juridiques exigées par les assureurs sont la cause du retard apporté à la mise en opération de ce signal de circulation.

Le Drummondvillois Marcel Joyal figure avantageusement au troisième rang chez les compteurs des Rangers. Bien qu'il ait été tenu en échec la

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Il y aura élection générale à Drummondville-Sud le 7 novembre prochain, à tous les sièges, sauf celui de M. Fernando Leblanc, au siège No 2, qui a été élu au début de l'année, pour terminer le mandat de l'échevin Lucien Raiche, qui avait donné sa démission.

La lutte à la mairie se fera entre trois candidats: MM. Lucien Morissette, ancien maire et président de la Chambre de Commerce du comté; Me Roger Parenteau, avocat, président de la commission scolaire locale; et M. André Dumaine, fils de l'ancien maire Esdras Dumaine.

Pour ce qui est des échecs, tous les sièges seront contestés à l'exception du No 2, occupé par M. Leblanc, dans l'ordre suivant: Au siège No 1, M. Ovelus Demers, aura comme adversaires, MM. Henri Fortin et Herve Jutras, au siège No 2, M. Leblanc est réélu par acclamation, au siège No 3, M. Rodolphe Boisvert aura M. Euclide Laforce, comme adversai-

re, M. Ronald Jacques disputera son siège No 4 avec M. Edgar René, M. Antoine Ouellet fera la lutte à M. Henri Montminy au siège No 5, M. Germain Vadnais disputera le siège No 6 occupé par M. Benoit Lemieux.

La mise en nomination qui avait lieu hier de midi à 2 heures à l'école Duvernay, était présidée par le notaire Paul-Emile Bordeleau, secrétaire-trésorier de la municipalité qui agit comme président de l'élection avec M. Raymond Ouellet, comme secrétaire.

Le maire Gilbert Guérette qui demeure à la tête du conseil, jusqu'au 15 novembre prochain, assistait à la mise en nomination. Il a invité tous les candidats à faire connaître leur programme aux électeurs présents. La votation aura lieu le lundi 7 novembre prochain à l'école Duvernay, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et les 2,375 personnes inscrites sur les listes propriétaires et locataires, sont invitées à exercer leur droit de vote durant la journée.

Pariseau et Proulx en tête des compteurs des Rangers

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Après quatre rencontres disputées depuis le début de la saison, Michel Pariseau et Yvon Proulx dominent chez les compteurs des Rangers de la ligue Junior "A" du Québec avec six points chacun.

Les performances de ces deux jeunes hockeyeurs sont nombreuses malgré les trois revers qu'ont essuyés les leurs jusqu'ici. On sait que les Rangers n'ont remporté qu'une seule victoire depuis le début de leurs activités cette année.

Pariseau vient en tête pour le nombre de buts. L'en a enregistré cinq en quatre rencontres sur la glace, ce qui lui donne une excellente moyenne de plus d'un filet par joute.

Quant à Proulx, il domine dans le département des assistances avec quatre passes. Jouant sur la même formation que Pariseau, il complète en quelque sorte le jeu de son partenaire. Il a en outre obtenu deux buts à son crédit.

Le Drummondvillois Marcel Joyal figure avantageusement au troisième rang chez les compteurs des Rangers. Bien qu'il ait été tenu en échec la

semaine dernière à Québec, Joyal a déjà entité quatre buts et récolté une mention d'assistance.

Voici la fiche des Rangers:				
B	A	Pts	Pan.	
M. Pariseau	5	1	6	2
Y. Proulx	2	4	6	0
M. Joyal	4	1	5	4
D. Laiberti	0	4	4	11
Guy Senay	1	2	3	4
M. Archambeault	1	2	3	0
J. Drouin	1	0	1	4
M. Mongeau	0	1	1	4
Jocelyn Desrochers	0	1	1	6
R. Thibodeau	0	1	1	4
Y. Marotte	0	0	0	22
G. Dumas	0	0	0	2
K. Morrison	0	0	0	9
Marc Ouellet	0	0	0	5
Jean Pilon	0	0	0	0

Gardien de buts
P.J. B.C. Moy.
Ronald Fournier 4 19 0 4.75
M. Beauchesne 4 — —

Nombreux vols commis ces derniers jours

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La Sûreté municipale enquête présentement sur de nombreux vols commis récemment dans la plupart des magasins à chaînes de cette ville, où des objets et des marchandises pour une valeur dépassant \$210 ont été soustraits à l'insu des propriétaires.

Deux femmes ont déjà comparu pour répondre à cette accusation, et leur procès a été fixé au 15 novembre prochain alors qu'elles comparaitront en cour des sessions de la paix.

Par ailleurs, un montant de \$20 en argent a été dérobé à l'entrepôt Shell Oil, près des entrepôts du CNR, propriété de M. Rémi Jean. Les policiers posséderaient quelques indices susceptibles de mener à l'arrestation des coupables.

Parties nulles dans la ligue de l'Automobile

DRUMMONDVILLE (S.B.) — A leur joute d'ouverture dans la ligue Automobile, les quatre clubs du circuit ont fait match nul dimanche au centre civique.

Dans la première partie, les St-Nazaire et les Sheffers Brothers ont fait partie nulle 2-2 tandis que dans la seconde, le Pinard et Pinard et le Drummond Auto ont annulé 7-7.

Simon Yergeau a marqué les deux buts du club de St-Nicéphore. Sur ces buts, Paul-André Beaudoin a récolté deux mentions d'assistance. Du côté du St-Nazaire, la vedette de cette première rencontre a été Bernard St-Martin, lequel a enregistré les deux filets de son club.

Les officiels Gérard Montour et Jocelyn Sawyer ont eu fort à faire au cours du premier match alors que le jeu a été passablement rude. Au total, les arbitres ont distribué 30 minutes de pénalisation dont deux majeures.

Les meilleurs dans la seconde rencontre ont été Michel Lemaire, pour le Pinard et Pinard, et Roger Belanger, pour le Drummond Auto, ces deux joueurs ont enfilé chacun une paire de buts.

Drummondville contée...

La présidente sortant de charge, Mme Henri Paquin, a été réélue pour un autre mandat au cercle de Fermières de Princeville. Mme Hervé Bedard, vice-présidente, a aussi été réélue à son poste. Mme Walter McMahon a été choisie comme nouvelle secrétaire. Elle remplace Mme Arsène Sylvain qui remplissait cette fonction depuis 12 ans; les nouveaux règlements de la fédération des cercles de Fermières li-

mitant à 6 ans la durée du mandat d'une titulaire à un même poste. Mme Sylvain agit comme bibliothécaire-rédactrice à l'avenir.

Le Club de ski Drummond, nouveau nom de l'organisme

Le Club de ski Drummond, nouveau nom de l'organisme

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Lors de la dernière assemblée du club de ski Jeune Commerce, il fut décidé par les directeurs présents de désigner désormais le club sous le nom "Club de ski Drummond", nom qui identifie bien notre région lors d'excursions à l'étranger.

Un nouveau bureau de direction a également été formé au cours de cette assemblée pour diriger les activités du club durant le terme de 66-67. Ainsi, le club est présentement sous

Prorogation de l'état d'urgence en Rhodésie

SALISBURY (AFP) — Le gouvernement rhodésien demandait hier, au Parlement, la prorogation de l'état d'urgence pour une nouvelle période de trois mois, a annoncé, aujourd'hui, M. Desmond Lardner-Burke, ministre de la loi et de l'ordre.

L'état d'urgence avait été proclamé le 2 août pour une première période de trois mois.

Mais non \$70,000 à la suite d'oublis sur l'envoi de comptes pour l'asphaltage de quelques rues

La ville exposée à perdre quelques milliers de dollars

La question soulève une discussion au conseil de ville

La compagnie Esso Impérial pourra ériger le petit mur décoratif à son garage

VICTORIANVILLE (R.L.) — Esso Impérial, qui est à l'ériger une station de service à l'angle des rues Notre-Dame ouest et St-Louis, pourra construire un petit mur de pierre au bout de leur nouvelle station de service, en face à la rue Notre-Dame.

Cette question d'un mur de 2 pieds a failli causer un drame au conseil de ville. En effet, lundi soir, trois représentants de la compagnie Esso Impérial

étaient à la séance du conseil et se sont enquis auprès des édiles pour savoir les raisons de la défense qu'on leur avait faite de ne pas construire en petit mur de pierre au bout de leur nouvelle station de service.

Les porte-parole de la compagnie ont rappelé au conseil que leur compagnie avait reçu une lettre datée du 3 octobre dans laquelle le conseil disait refuser la construction du mur

projeté, à la suite d'une recommandation en ce sens de la part de la commission d'urbanisme de la ville. Cette commission prétendait que la construction du petit mur de 30 pouces allait à l'encontre du règlement de la ville.

Les gens de la compagnie pétrolière, de leur côté, ont soutenu qu'après l'article 50, paragraphe A, du règlement de zonage qui régit les marges de reculement dans les nouvelles constructions, ils pouvaient fort bien ériger le mur projeté. Toutefois la compagnie a signifié au conseil qu'elle désirait construire le mur avec le consentement de la ville et qu'elle ne voulait pas avoir à se servir de la loi.

Un des porte-parole de la Cie Esso a rappelé que sa compagnie avait consenti à reculer le garage d'une distance de 3 pieds 8 pouces comme le demandait le conseil, qu'elle avait consenti à reculer une annonce qui était près du trottoir et bouchait en partie l'annonce publicitaire du voisin, le garage Lucien Côté.

Le porte-parole a continué en disant que pour donner suite à ses demandes du conseil de construire un établissement qui soit en accord avec l'esthétique du centre-ville, on avait modifié les plans de la première station qui coûtait \$38,000 pour en dresser de nouveaux avec le résultat que la nouvelle station coûtera \$73,000.

Pas d'entente

Lundi soir le conseil et les représentants d'Esso ne réussirent pas à s'entendre et on fixa une rencontre pour le lendemain. Hier matin, après plusieurs minutes de discussions et une visite sur les lieux de la construction, on en vint à s'entendre pour que le mur soit construit mais qu'il ait 24 pouces de haut au lieu de 30.

Autre mur

A la séance du conseil il fut également question d'un autre petit mur décoratif qui est construit en face de la caisse populaire Ste-Victoire, un rapport de l'inspecteur des bâtiments de la ville indique que le mur n'était pas dans les plans originaux de construction de la caisse populaire Ste-Victoire et qu'il était érigé trop près du trottoir à l'encontre d'un règlement de la ville à cet effet.

Le conseil a donc décidé de faire parvenir une lettre au gérant de la caisse l'avertissant que la ville ne sera aucunement responsable des dommages qui pourraient survenir au mur, particulièrement en hiver au passage des charrettes à neige.

Certains automobilistes

se sont plaints à l'effet que les ceintures blanches des brigadiers scolaires n'étaient pas suffisamment visibles. Le chef de police, ayant lui-même constaté ce fait, a recommandé au conseil l'achat de vestes orange pour les 7 brigadiers scolaires. Ces vestes coûtent \$3,75 chacune et le conseil en a accepté l'achat.

Gardera-t-on à Victoriaville

une petite ambulance Prudentia comme cet organisme de sécurité routière en a placé dans quelques villes du Québec. L'ambulance en question est stationnée depuis 3 jours en arrière du poste de police et l'on s'interrogerait actuellement pour savoir qui en aura la responsabilité. On cite les noms de la brigade ambulancière St-Jean, de la marque Desrochers ou du service de Protection civile, comme responsables éventuels.

Fête aux deux députés de district des Chevaliers

VICTORIANVILLE (R.L.) — C'est samedi soir qu'à eu lieu au local des Chevaliers de Colomb de la rue St-Augustin, une réception en l'honneur de M. Raoul l'Heureux, qui quitte le poste de député de district No 6 tout récemment et qui fut remplacé par M. André Labbé.

Parmi les invités de marque qui assistèrent à cette soirée spéciale, on remarquait entre autres la présence de Mgr Alphonse Roux, curé de la paroisse des Sts-Martyrs-Canadiens et aumônier diocésain des Chevaliers de Colomb et

M. André Labbé, le nouveau député de district. La réception fut un succès et l'assistance a témoigné par le nombre, son appréciation envers le député sortant et le nouveau. Tous savent que ces deux personnes travaillent corps et âmes à la cause des Chevaliers de Colomb.

La saison des hultres vient de débuter et pour continuer une activité régulière qu'elle organise à tous les ans, l'association locale des Chevaliers de Colomb présentera cette partie d'hultres à ses membres samedi prochain.



DEUX PERSONNALITES des Chevaliers de Colomb ont été l'objet d'une réception spéciale de la part des membres du conseil 1254 des Chevaliers de Colomb de Victoriaville en fin de semaine dernière. Il s'agit du député sortant et du nouveau député du district No 6 des Chevaliers de Colomb. Sur la photo

nous reconnaissons de gauche à droite, Mgr Alphonse Roux, curé de la paroisse des Sts-Martyrs et aumônier diocésain des Chevaliers de Colomb, M. Raoul l'Heureux député sortant, M. l'Heureux et le nouveau député, M. André Labbé.

Il n'y aurait pas de problèmes sérieux dans l'organisation du hockey mineur

VICTORIANVILLE (R.L.) — Il ne semble vraiment pas y avoir de problèmes très sérieux dans l'organisation du hockey mineur, comme on aurait été porté à le croire, à la suite de la déclaration du président Pierre Roux, lundi après-midi.

A la séance du conseil de lundi, un groupe de représentants du hockey mineur ont exposé leurs problèmes au conseil de ville.

On se souvient que l'organisation du hockey mineur a lancé un ultimatum pour suspendre ses activités si on n'adoptait pas une cédule proposée par elle-même pour l'utilisation des heures du centre sportif Jean Béliveau.

Après discussions avec le maire, l'échevin Nadeau, le directeur des services et M. Bertrand Lévesque, porte-parole de l'organisation du hockey mineur, il faut constater que

l'on discutait avec des opinions semblables. La cédule proposée par le directeur de la récréation et par le président du hockey mineur est semblable, passablement la même. La nouvelle cédule exige peut-être un couple d'heure de plus que l'an dernier, le dimanche matin, alors que cette période de temps était libre l'an dernier et l'est encore cette année. Le conseil, comme le directeur des services, n'a vu aucune objection à ce que le dimanche matin, soit réservé au hockey mineur.

Lundi soir, toutes les parties ont décidé de se rencontrer dans le bureau du maire.

A l'issue de cette entrevue avec M. Léopold Grenier, responsable du centre sportif et les personnes précitées, le maire Poirier et le directeur des services nous ont déclaré que la question était réglée et que l'on attendait le retour du président Pierre Roux, en voyage pour la semaine et du promoteur de la récréation, M. René Gauthier, en voyage de noces, pour vider définitivement la question.

Le projet d'un dépliant publicitaire est étudié

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Des études sont actuellement en cours par les membres du conseil de ville de Princeville pour la réalisation d'un projet de dépliant ou brochure publicitaire. Des détails complets sur le parc industriel, les utilités publiques, les services municipaux seront donnés dans ce livret qui contiendra aussi des renseignements sur les édifices publics ainsi que sur les établissements industriels et commerciaux de la ville. Une carte de Princeville complètera les renseignements contenus dans la brochure projetée.

Du travail est déjà accompli en ce qui concerne la documentation requise. Des contrats ont aussi été établis avec des spécialistes pour la préparation de cartes, illustrations, etc. La publication d'une telle brochure a été jugée comme un facteur de développement éventuel, tout en fournissant aux étrangers une documentation complète sur Princeville.

Victoires des clubs L'Union et la Pharmacie Laurent

VICTORIANVILLE (R.L.) — Une autre saison d'activités a débuté dans la ligue de hockey Commercial, lundi soir, alors qu'un programme double fut présenté au centre sportif Jean Béliveau.

Dans la première rencontre, le club L'Union de l'instructeur Michel Gagné, a défait le Collège de Victoriaville, par le compte de 6 à 3. L'Union a pris les devants avec une confortable avance de 3 buts à la première période. A la deuxième, le Collège revenait de l'arrière pour marquer aussi trois buts mais l'Union en ajoutait un quatrième.

Michel Roux, qui a connu la saison dernière beaucoup de succès, dans l'uniforme de l'équipe L'Union a commencé la saison en lion, en complétant un tour du chapeau, Réal Bilodeau, un nouveau venu dans l'équipe L'Union a brillé dans la victoire de son club en marquant une paire de buts. Michel Drainville a été l'autre compteur des gagnants.

Richard Beaudoin, Michel Rheault et Régis Boucher ont marqué les buts des perdants. Roger Laroche qui garda les buts de l'Union la saison dernière était à nouveau à son poste lundi et il a fourni une bonne performance.

La cage du Collège était gardée par Denis Hudon. L'officiel Gilles Roux n'a eu à sévir qu'à trois reprises pour les infractions mineures dans toute la durée de la joute.

Le compte de la joute était: L'Union — Michel Roux 5:07 (Seul) 2. L'Union — Réal Bilodeau 8:02 (Ross, Drainville) 3. L'Union — Michel Roux (Pothier) Puntions — Pothier 7:39, Boussoneault 8:46.

DEUXIEME PERIODE 4. Collège — Beaudoin 9:43 (Seul)

TROISIEME PERIODE 5. L'Union — Roux 11:34 (Pothier, Bilodeau) 6. Collège — Boucher 12:00 (Lévesque) 7. Collège — Rheault 13:36 (Beaudoin, Roy) Aucune punition.

TROISIEME PERIODE 8. L'Union — Drainville 5:30 (Pothier) 9. L'Union — Bilodeau 12:38 (Drainville, Boussoneault) Puntions — Charest 3:55, CHAREST 6:46, Laganier 6:57.

Victoire de la Pharmacie Laurent Dans la seconde rencontre, l'équipe de la Pharmacie Laurent a blanchi celle de la compagnie Jutras par 2 à 0.

Raymond Aré et Michel Houle, ont été les compteurs à la deuxième période. Tout comme la première partie entre L'Union et le Collège, le jeu ne fut pas rude et l'arbitre n'a eu à sévir au total qu'à 5 reprises.

Michel Fournier était encore cette année, le gardien de buts de la Pharmacie Laurent tandis que Jean-Marchand Durand, prenait place dans les filets des perdants.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE Aucun but. Puntions — Hamel 9:38.

DEUXIEME PERIODE 1. Pharmacie Laurent — Aré 11:02 (Seul) 2. Pharmacie Laurent — Houle 12:40 (Vigneault, Perreault) Puntions — Poudrier 6:03, Hamel 12:25.

TROISIEME PERIODE Aucun but. Puntions — Vigneault 10:20, Perreault 14:59.

Un autre programme double doit être présenté dans la ligue Commercial ce soir, au centre Jean Béliveau, à compter de 8 heures.

VICTORIANVILLE (R.L.) — A la suite de l'intervention d'un contribuable, M. J. Roland Paris, au conseil de ville la semaine dernière, à l'effet que des comptes pour le paiement de travaux d'asphaltage devant être payés par les contribuables et que ces comptes n'auraient pas été envoyés le maire de Victoriaville on se souvient, a réclamé du directeur des services de la ville un rapport complet sur cette affaire.

On se souvient que le citoyen avait déclaré la semaine dernière que si ce qu'il croyait être la vérité (les comptes n'ayant pas été envoyés aux contribuables) la ville s'exposait alors à perdre un montant estimé à environ \$70,000 étant donné que selon son opinion, un compte pour taxes municipales ne pouvait être réclamé après une période de trois ans.

Le rapport

Le maire Paul-André Poirier, à la séance de lundi soir, a donc fait lecture du rapport qui a été préparé sur l'affaire en question. Le maire a d'abord lu qu'il s'agissait du règlement 90, nouvelle série, le total de l'imposition de la taxe aux contribuables en vertu de ce règlement était de \$64,317.

De ce montant, le rapport indique qu'un montant de \$81,360.17 a été perçu des contribuables.

Le rapport continue en spécifiant que des escomptes ont été accordés pour un montant de \$7,114.40 aux citoyens qui ont payé avant une période de temps déterminée. Il y a aussi eu des ajustements de mesure qui se sont chiffrés à \$225, en tout.

De fait, indique le rapport, sur le total de \$64,317 imposés, des comptes pour un montant de \$5,617.35 n'ont pas été envoyés aux contribuables. Le règlement 90, nouvelle série, était pour d'importants travaux d'asphaltage à être exécutés sur un total de 33 rues et affectait 73 propriétaires.

Des comptes n'ont pas été envoyés aux résidents de la rue Rousseau, d'une partie de la rue Robitaille et peut-être sur d'autres rues. On continue l'enquête sur ce point.

A la première semaine d'octobre 1966, soit environ 6 ans après l'imposition normale de la taxe en 1960, des comptes ont été envoyés à des contribuables. Ces comptes totalisent un montant de \$3,240.

M. Paris non satisfait du rapport présenté

VICTORIANVILLE (R.L.) — A la suite de la lecture du rapport, par le maire Poirier, sur l'imposition de la taxe relative au règlement 90, nouvelle série, le contribuable Paris a demandé qu'il soit le signataire du rapport. Le maire Poirier répondit alors que le rapport était signé de la main du trésorier de la ville, M. Lucien Marchand.

M. Paris a alors émis l'opinion que le rapport ne voulait pas dire grand chose et que l'enquête avait été faite par le trésorier, il a pu être facile pour lui de placer les montants qu'il désirait.

Serait-il possible, a demandé M. Roland Paris, d'obtenir les noms des personnes qui ont payé leur compte avec la date du paiement?

Le maire Poirier a alors demandé au directeur de services, M. Roger Pominville, si cette demande était réalisable. Le directeur des services a répondu dans l'affirmative en ajoutant cependant que cela représentait beaucoup de travail de la part des fonctionnaires municipaux.

Pour donner un exemple de ce que pouvait représenter le travail demandé, le directeur

Le maire Poirier a déclaré que certains contribuables avaient commencé à payer le compte, tandis que 18 autres ont fait parvenir une lettre au conseil dans laquelle ils disent contester le compte qui remonte à plus de 6 ans.

Impossible ou non-impossible

Il y avait assez d'animation à la séance du conseil de lundi et on notait la présence d'une trentaine de personnes. Dans le groupe on a constaté la présence de personnes directement intéressées à cette question d'un compte pour travaux d'asphaltage.

Le maire Poirier a souligné que ce serait au conseiller juridique de la ville de voir si les comptes pouvaient selon la loi des cités et villes être collectés ou bien si les citoyens étaient en droit de ne pas les payer.

Oublis

Après avoir pris connaissance du rapport, le maire Poirier a déclaré que son conseil de ville avait constaté ces derniers temps qu'il y avait eu à plusieurs échelons de l'administration municipale plusieurs oublis de faits. Le premier magistrat a ajouté que c'était à la suite de constatations que l'on avait décidé de faire faire une étude complète sur l'administration municipale.

Le résultat de l'étude fera que dans l'avenir il y aura une vérification constante d'effectivité à tous les grades de l'administration pour que des erreurs ou des oublis se répètent le moins souvent possible.

Responsabilité

Qui ou quelles sont les personnes responsables de cet oubli qui fait que la ville s'expose maintenant à perdre non pas \$70,000 mais probablement quelques milliers de dollars? Si des oublis de ce genre ont été notés et relevés pour un règlement, peut-on penser que d'autres oublis du genre se sont glissés dans les registres qui ont été passés après ces questions, le maire Poirier a déclaré que l'enquête se poursuivait afin de connaître si possible le ou les responsables. Huit autres règlements de pavage ont été passés depuis le numéro 90 nouvelle série. On révélera donc chacun de ces règlements pour en connaître tous les détails. On cherchera aussi à savoir pourquoi des résidents de certains secteurs n'ont jamais reçu de comptes.

Pominville a déclaré que la semaine dernière dans la préparation du rapport qui a été remis au conseil lundi soir, trois employés avaient dû passer 4 jours à la recherche d'un seul document.

Affaires pressantes. Le maire Poirier a donc décidé avec l'assentiment de ses collègues de la table du conseil de donner suite à la demande du citoyen Paris. Ce rapport toutefois ne sera probablement pas complet avant un mois. Le premier magistrat a émis l'opinion que pour l'instant le conseil avait des choses plus pressantes à penser, comme principalement le budget pour l'année 1967. Lorsque la question du budget sera réglée on se mettra à la tâche pour retrouver les noms des propriétaires qui ont payé un compte impossible en vertu du règlement 90 nouvelle série.

Comme l'on laisse sous-entendre quelques personnes, certains départements de l'hôtel de ville sont passablement enchevêtrés et il devient très difficile de récupérer certains documents d'importance. En définitive un grand ménage s'imposait et ce ménage s'effectue présentement.

Serge Hamel est la vedette des dernières rencontres

VICTORIANVILLE (R.L.) — des dernières rencontres de la ligue de la Cité de petites quilles en roulant le plus haut simple individuel, ainsi que le plus haut triple 556.

Le quilleur Gérard Fréchette a aussi brillé avec un simple de 213. Ce sont les joueurs de l'équipe Marché G. Grenier qui ont réussi le bus haut simple d'équipe en abattant 816 quilles tandis que les quilleurs de Léo Kid ont accumulé le plus grand nombre de quilles renversées pour les trois parties, soit 2198. Léo Kid 3, Marché G. Grenier 1; Raoul Saucier et Fils 3, Yvon Thibault 1; Fontaine Auto Parts 3, Wellie Roy Meubles 1; Bijouterie Gaston Héroux 3, Hôtel Dieu 1; Rheault et Fré-

res 3, Hôtel Christophe 1; Texaco 3, Michel Transport 1

Grosses quilles

Dans la ligue de grosses quilles l'équipe du Garage A. Drouin a défait l'équipe Robin Bros par 2 à 1 tandis que dans la seconde rencontre le Paradis Transport a fait match nul 2 à 2 avec l'équipe de la Chorale Ste-Victoire.

A. Maheu a réussi le plus haut simple individuel, 189, tandis que R. Moreau réussissait le plus haut triple, avec un compte de 94.

L'équipe du Garage A. Drouin a réussi le plus haut simple et le plus haut triple d'équipe avec des comptes respectifs de 805 et 2,307.

Gabriel Tremblay condamné à la prison à perpétuité

Perreault plaide coupable à une accusation d'homicide

Par Jean Naud

TROIS-RIVIERES — La session d'automne des Assises criminelles du district judiciaire de Trois-Rivières est maintenant ouverte depuis hier matin à 10 heures. Plusieurs personnes, susceptibles d'être choisies pour faire partie d'un jury dans l'une ou l'autre des causes inscrites au rôle, avaient été convoquées au Palais de Justice, sur la rue Laviolette.

L'honorable juge Jean-Louis Marchand présidait l'ouverture des Assises et a adressé quelques recommandations aux personnes parmi lesquelles seront choisis les jurés. "D'abord, disait-il, les causes entendues ici sont des offenses ou des crimes majeurs. La fonction de juré comporte une grande responsabilité parce que vous avez à juger vos semblables; vous avez à décider si l'accusé est coupable ou non". Il a aussi souhaité la bienvenue aux nouveaux procureurs de la Couronne, Mes Pierre Trudel, Jean-Marie Châteauneuf et Roland Paquin. Il a également souligné le travail de M. Gratien Cossette, greffier de la Paix, dont la compétence avait été reconnue par toute la province, jusqu'en Gaspésie.

Les services d'un jury n'ont pas été nécessaires étant donné que dans les deux premières et seules causes entendues hier matin, les procureurs de la défense ont plaidé coupables aux accusations auxquelles faisaient face leurs clients.

Deux "trampolines" disparaissent au pont Duplessis

TROIS-RIVIERES (J.D.) — Des voleurs, profitant du fait que les travaux de réparation du pont Duplessis de Trois-Rivières, ont connu un certain relâchement en fin de semaine, ont dérobé différents objets valant en tout, près de \$300. Les malfaiteurs ont pris la fuite en emportant deux "trampolines" et 30 livres d'un autre produit.

L'enquête dans cette affaire a été confiée aux sergents-détectives Fernand Gendron et Fernand Thibault, de la Sûreté municipale de Trois-Rivières.

Stationnement à l'arrière du magasin rue Des Forges

MAISON DES JOUETS

1386, St-Olivier - T.-R. Tél.: 375-4123

NOUVELLE BUANDERETTE "KWIK WASH"

Spécial d'ouverture du 24 au 29 octobre.

SAVON Fourni gratuitement avec chaque lavage.

645, GOUBOUT (Paroisse ST-FRANÇOIS D'ASSISE)

Cordiale Bienvenue!

"Avant la bataille qui s'est déroulée dans un restaurant, les amis de Perreault et lui-même ont été poursuivis par une automobile dans laquelle prenaient place la victime et son groupe. A l'intérieur du restaurant, une discussion a débuté et ensuite, Gagnon a attaqué Perreault avec un tournevis." Poursuivant son brillant exposé en vue d'obtenir la clemence de la Cour, Me Garceau a expliqué au juge Marchand que son client était détenu depuis 9 mois et qu'en plus, une longue condamnation ne pouvait que nuire à ses chances de réhabilitation, voire même les anéantir.

Couronne

Quant au procureur de la Couronne, Me Pierre Trudel, il a déclaré que les faits énoncés par Me Pierre Garceau étaient exacts, mais que le geste posé par Perreault était passible d'un emprisonnement à perpétuité, selon l'article 207 du Code pénal. Il a conclu en demandant que la sentence qui sera prononcée contre Perreault lui rappelle la gravité de son acte, même lorsque sa peine sera purgée. "La sentence devra aussi être exemplaire pour les jeunes de son âge afin qu'ils comprennent que les différends qui peuvent exister entre eux peuvent se régler d'une tout autre manière", concluait Me Trudel.

L'honorable Juge Jean-Louis Marchand a remis au 7 décembre prochain la prononciation de la sentence dans la cause de Perreault. Ce dernier devra donc attendre à cette date avant d'être fixé sur son sort.

Gabriel Tremblay

La deuxième cause, celle de Gabriel Tremblay, n'a pas été très longue. Tremblay, un individu d'une trentaine d'années, était accusé de meurtre simple sur la personne de Normand

Landry, de Sainte-Angele-de-Laval, commis le 9 octobre 1965.

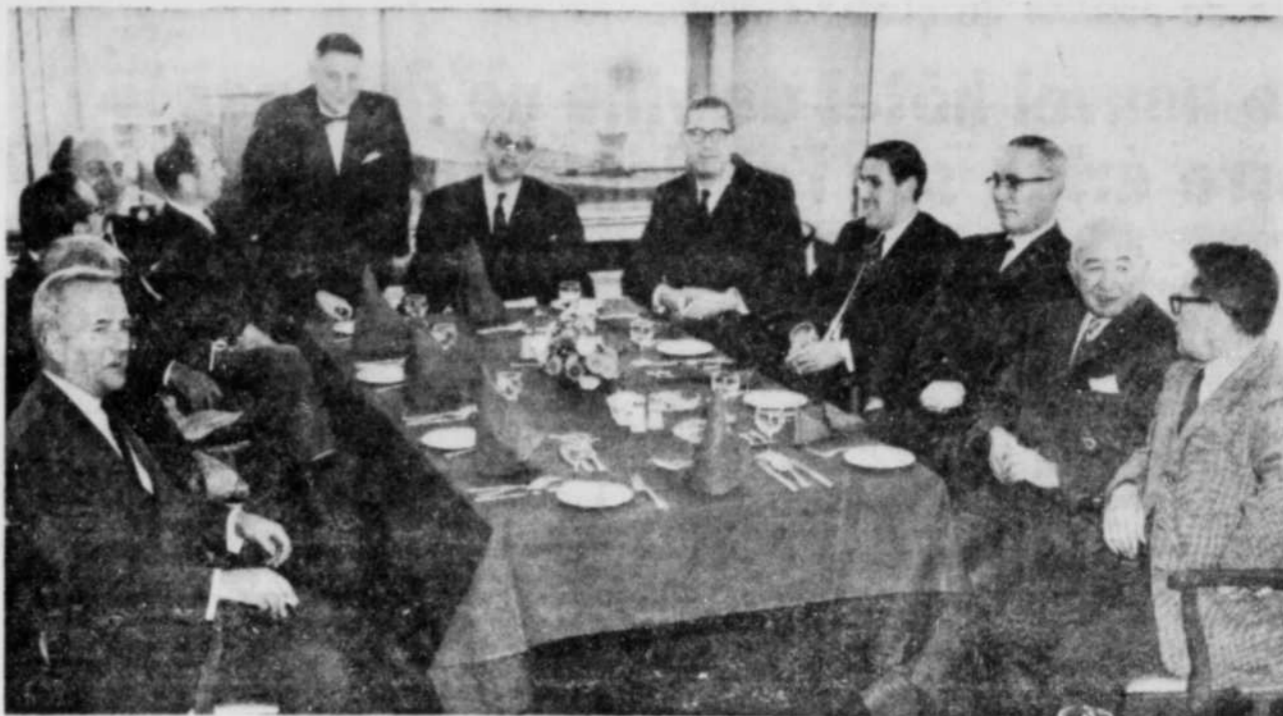
Il était représenté par Me Jean Methot qui a déploré le fait que Tremblay soit en liberté et que les médecins l'aient jugé apte à subir un procès puisqu'il est malade mentalement. En effet, il s'agit de la deuxième accusation portée contre Tremblay pour un crime de ce genre. "Je ne comprends pas les médecins de lui avoir permis d'en sortir, déclarait Me Methot en enregistrant un plaidoyer de culpabilité. Je crois qu'il est incurable et qu'il l'a toujours été."

Acte abominable

Le juge Marchand a qualifié le geste de Tremblay de comportement étrange et abominable, en ordonnant son emprisonnement à perpétuité. Pour rendre sa sentence, le président du tribunal s'est appuyé sur l'article 206 du Code pénal canadien.

Lorsqu'on a découvert le cadavre du jeune Normand Landry, âgé de 16 ans, ce dernier ne portait qu'un caleçon court coupé à la droite. La tête de la victime avait des coupures en forme de V, ouvertes à l'arrière du crâne. D'autres coupures avaient été faites à l'oreille droite et au nez.

Trois entailles profondes apparaissaient au cou et de grandes plaies à l'abdomen. Aux membres inférieurs et sous le cuir chevelu apparaissaient d'autres blessures graves. Selon le Dr Jean-Paul Valcourt de Montréal, qui a procédé à l'autopsie, une pression sur le larynx aurait fracturé les cartilages, bloquant ainsi le conduit respiratoire. Un coup violent à la tête a causé une fracture du crâne. Cette boucherie aurait apparemment été faite à l'aide d'une lame de rasoir, d'une hache et d'une pelle.



(Photo Roland Lemire)

LE PRESIDENT de la compagnie M. Isidore Pollack a reçu les représentants de la presse, radio et télévision à une réception qui s'est déroulée au nouveau magasin Pollack qui ouvrira officiellement à Trois-Rivières, jeudi matin. M. Pollack a présenté aux journalistes invités M. Yvon Goyette, directeur général de l'établissement. La photo ci-haut fait voir dans l'ordre habituel M. Maurice Duval de C.H.L.N., M. Phil Vézina du journal L'Action de Québec, M. Henri Audet de

C.K.T.M. TV, M. le docteur Sam Pollack, président des immeubles Pollack, M. Gabriel Gilbert du journal Le Soleil, M. Georges Bush, directeur de la promotion des ventes de M. Pollack Lt., M. Pierre Dansereau, président du journal Le Nouvelliste, M. Yvon Goyette, directeur général des ventes, M. J. H. Managhan du journal Québec Chronicle Telegraph, M. Paul Aboud de C.K.T.R. et M. Duncan Breese du journal St-Maurice Valley Chronicle.

Le magasin Pollack-Trois-Rivières ouvre ses portes demain matin

Le magasin Pollack, ouvrira officiellement, rue des Forges à Trois-Rivières, le jeudi matin 27 octobre, dès 9h30.

EMPLACEMENT: L'édifice occupe le secteur cerné par les rues des Forges (côté sud) Baudoux et Saint-Antoine. L'établissement Pollack est situé au cœur du centre-ville de Trois-Rivières. Il occupe aujourd'hui le terrain qui servait jadis de place du marché. Le revêtement extérieur de l'édifice comporte une base granitique, briques blanches, panneaux, colonnes et chapiteaux d'agrégat de quartz préfabriqués formant des voûtes harmonieuses au sommet. Les cadres de portes sont d'aluminium brossé par procédé d'anodisation. L'éclairage à l'intérieur. Une technique assure l'illumination voulue évitant toutefois les reflets éblouissants. Des lampes fluorescentes dissimulées derrière un treillis de même que projecteurs répartis par tout le magasin projettent une lumière aux tons chauds. Un ensemble d'escaliers mobiles "flottants" relie les

quatre étages du magasin, depuis le rez-de-chaussée tandis qu'un service d'ascenseurs partant du stationnement au sous-sol jusqu'au 4ème étage facilite encore les allées et venues de la clientèle. Ouvert jour et nuit, un stationnement intérieur a été aménagé sous l'édifice. Les voitures y accèdent par la rue St-Antoine. Les deux piliers de ce parc à autos permettent d'y garer confortablement un nombre important de voitures. Le directeur général du magasin Pollack est un homme jeune, compétent et doué: M. Yvon Goyette. Natif de Trois-Rivières, excellent administrateur et bien connu dans tous les milieux professionnels du commerce de détail, M. Goyette est le candidat tout désigné pour occuper ce poste de commandement.

Le magasin Pollack de Trois-Rivières situé au cœur du quartier commercial de la ville offre à sa clientèle une gamme complète de marchandises et une multitude de services qui permettent de tout centraliser le magasinage dans un seul endroit: Bureau de Poste, Coiffeur, Optométriste, boutiques spécialisées et deux restaurants, dont le plus important "Le Carignan" est situé au 4ème étage de l'immeuble et comporte bar, cuisine française et piste de danse, un casse-croûte au rez-de-chaussée permet aux clients de se reposer en savourant un repas léger. Au rez-de-chaussée la boutique Chez Lui et Le Mustang réserve à la clientèle masculine tout ce qu'il y a de plus élégant en fait de confection pour hommes et jeunes hommes "dans l'évent". Place des Modes au second, est entièrement consacrée à la gent féminine; jeunes filles, dames, future mariée, toutes trouveront une boutique qui conviendra à leur goût, budget et taille. Un salon de coiffure offrira bientôt les services d'une esthéticienne. Au Royaume des Jeunes — (3ème étage) les boutiques: "Gigi", "Le Poupon" et "Garçons" tous les vêtements pour les plus jeunes dans la famille. Vous trouverez à l'arrière, des services pour la ménagère: "La literie", "La lingerie", "Le Creuset", serviettes de table, nappes, draps et couvertures de laine; serviettes de bain et autres accessoires; articles de cuisine, céramique "Creuset", porcelaines et verreries. Toujours au 3ème, en plus d'une "Boutique de Noël" avec toutes la gamme de papier d'emballage, décorations, rubans, etc... on vous offre en plus les services du Bureau de Poste.

Au 4ème: vous trouverez tout pour assurer le confort du foyer: "galerie des meubles", mobilier complet, tentures et rideaux; radio et TV.

Convention collective de trois ans

Grève évitée de justesse à la Canada Iron Foundries

TROIS-RIVIERES (J.D.) — Une entente de dernière instance intervenue entre la compagnie Canada Iron Foundries de Trois-Rivières et ses quelque 80 employés de bureau, affiliés à l'Union Internationales des Employés Professionnels et de Bureau, local 283, (FTQ), a empêché le déclenchement d'une grève qui devait avoir lieu des hier.

Les deux parties ont finalement convenu de respecter une convention collective s'échelonnant sur une période de trois ans, rétroactive au 1er mai 1966, prévoyant des augmentations générales minimum qui varient entre \$17 et \$20 par mois pour chacune des trois années. La nouvelle échelle de salaires qui a été négociée représente en outre plusieurs ajustements pour tous les employés concernés. Un porte-parole de l'union a fait savoir que ce règlement de dernière heure représente en salaires plus de 40 cents l'heure, ou 20 pour cent d'augmentation.

D'ailleurs, l'un des points tournants de l'entente intervenue fut le support accordé aux employés de bureau par les membres et officiers du local des métallos, les deux syndicats étant affiliés à la Fédération des Travailleurs du Québec. M. Gilles Beauregard, représentant syndical, nous a informé que cet appui a permis de négocier la meilleure convention collective jamais signée à la Canada Iron Foundries pour les employés de bureau.

Nombreux bénéfices

La convention prévoit en outre de nombreux bénéfices, dont les huit principaux consistent en une formule de rente, au paiement à temps double après quatre heures de temps supplémentaire, ainsi qu'après midi le samedi, une augmentation de prime de quart de \$20 à \$25 par mois, un congé férié de plus, une nette amélioration en ce qui concerne les vacances, soit trois semaines après dix ans, rémunérées au taux de six p. cent, trois semaines après quinze ans, payées au taux de sept pour cent et quatre semaines après vingt ans, payées au taux de huit pour cent.

D'autres clauses de l'entente stipulent une assurance-maladie et un fonds de pension entièrement payés par la compagnie, une augmentation minimum de 5 pour cent dans les cas de promotion et de remplacement temporaire et enfin un contrôle sur l'évaluation des tâches.



(Photo Roland Lemire)

LA SAISON d'automne des Assises criminelles s'est ouverte hier matin. La photo ci-haut prise à cette occasion fait voir à l'arrière plan l'honorable juge Jean-Louis Marchand, doyen de la Cour Supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières et en avant de gauche à droite MM. Guy Mercier, shérif, et Gratien Cossette, député-greffier.

Dr G. Bellavance

Chiropraticien

863, rue St-Pierre

(Edifice St-Maurice)

Cie d'Ass.

Pour rendez-vous

Téléphonez à:

374-6717

Trois-Rivières



MAURICE MARCHAL Gérant.

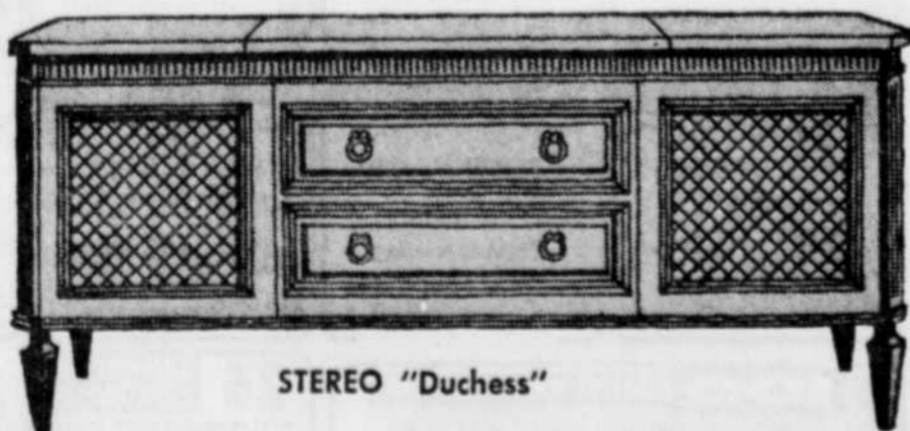


JEAN-PAUL LEBOEUF Représentant

OUVERT le mercredi après-midi

Avant de choisir votre appareil stéréophonique et de télévision

VISITEZ NOTRE DEPARTEMENT le plus complet au COEUR DU QUEBEC



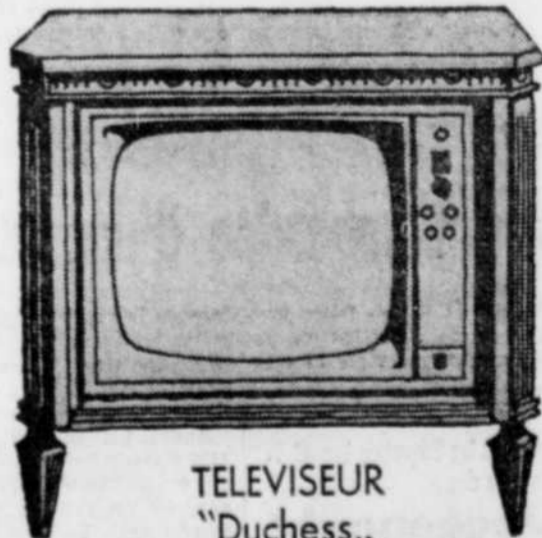
STEREO "Duchess"

STEREO "Duchess"

TELEVISEUR "Duchess"

Style Provincial Italien. Fini satin bois fruitier. Châssis 80 watts, 6 haut-parleurs. Table tournante Garrard lab. 80. Longueur 68 1/2" profondeur 18", hauteur 29".

en couleurs, 25 pouces. Provincial Italien, fini satin bois fruitier. Contrôle automatique de la couleur. Sélecteur de canaux à boutons poussoirs. Contrôle à distance facultatif - \$49. Écouteurs avec extension de 29" (exclusif à Clairtone). Lumière indicatrice de la couleur. Longueur 36" - profondeur 21" - Hauteur 31".



TELEVISEUR "Duchess,"

GARANTIE DE 7 ANS

LA BOUTIQUE DU JOLI MEUBLE

LESSARD & NEILSON Ltée

1530, rue NOTRE-DAME

TEL.: 376-3796

TROIS-RIVIERES

Demandes vos billets pour L'ARGENT INSTANTANE

Prise de position de quatre échevins

Le nouvel hôtel de ville ne doit pas être érigé sur l'ancien terrain

NICOLET — Un groupe d'échevins de la ville de Nicolet, réunis lundi, ont tenu une conférence de presse à l'issue de laquelle ils ont fait une déclaration conjointe ayant pour objet d'éclairer les citoyens de Nicolet quant au projet de construction d'un nouvel hôtel de ville dans cette localité.

Les échevins, MM. Gaston Allard, Rémi Raiche, Antonin Forcier, et Zéphirin Roy, ont déclaré "qu'il ne faut surtout pas que le nouvel hôtel de ville qui sera construit à Nicolet soit érigé sur le terrain qu'occupait, avant sa destruction dans les flammes, l'ancien édifice municipal".

Plusieurs raisons ont été énoncées pour motiver cette prise de position, soudaine et ferme, et notamment, on a remis en question le "problème difficile que pose à l'heure présente le stationnement, dans la ville de Nicolet, plus particulièrement dans l'arrondissement ou sont groupés les différents commerces".

Si on profite pas de l'occasion "D'ici peu d'années, a-t-on tenu à souligner, le problème du stationnement sera devenu insoluble à Nicolet si on ne profite pas immédiatement de l'occasion qui nous est offerte de façon plutôt providentielle."

Et même, en transformant l'ancien site en terrain de stationnement, dans quelques années le problème du stationnement sera inévitablement remis en cause, mais au moins,

ce sera à un échelon suffisamment moindre pour qu'à ce moment l'on puisse trouver une solution efficace, ont fait savoir les quatre membres du conseil de ville de Nicolet pendant la conférence de presse.

"Une économie de bout de chandelle"

Pour sa part, l'échevin Zéphirin Roy, le parrain du règlement sur lequel les électeurs-proprétaires de la ville de Nicolet se prononceront par voie de référendum le 29 octobre prochain, a dit qu'il ne faut pas que le nouvel hôtel de ville soit construit sur le terrain des Soeurs de l'Assomption, coin Mgr Courchesne et Martin, a qualifié "d'économie de bout de chandelle", le fait de sauver l'achat du terrain en utilisant l'ancien site pour la construction du nouvel édifice municipal.

"Après avoir sauvé \$8,000, coût d'achat du terrain des Soeurs de l'Assomption, et le \$1,000 d'intérêt, la ville serait forcée, au cours des années qui suivront, de verser de fortes sommes pour aménager et improviser des terrains de stationnement, à Nicolet. Peut-être sera-t-on alors forcé de procéder par expropriation", a souligné l'échevin Roy.

Principales raisons énoncées

Dans le but de conserver la clientèle déjà acquise et d'ouvrir la voie aux nouveaux clients, a-t-on tenu à préciser la ville de Nicolet se doit de faire valoir son sens des res-

ponsabilités en prévoyant des mesures raisonnables, nécessaires et pratiquement urgentes, pour améliorer ses possibilités de stationnement déjà passablement limitées.

La sauvegarde du bien commun étant l'un des devoirs du conseil de ville, un règlement a été adopté, permettant ainsi à la population de se prononcer démocratiquement, ont fait savoir les échevins, considérant qu'il est de "notre devoir de faire comprendre aux citoyens qu'ils réaliseront une économie considérable en favorisant le commerce qui par la perception des taxes de vente et d'amusement, compensera largement l'acquisition d'un nouveau terrain pour la construction d'un nouvel édifice municipal à Nicolet".

Fusion des municipalités

"Qu'on le veuille ou non, dans un avenir assez rapproché, il y aura nécessairement fusion ou annexion des municipalités avoisinantes à la ville de Nicolet proprement dite. Puisque gouverner c'est prévoir, il y a lieu d'acquiescer à ce qui se fera, si nécessaire, l'agrandissement des locaux d'administration municipale. Il en sera de même en ce qui concerne les stations de police et de la brigade des incendies. L'ancien site a une superficie de 27,000 pieds carrés, alors que le terrain que l'on veut acquérir des Soeurs de l'Assomption en a une de 40,000 pieds carrés.

"L'ancien édifice municipal, construit il y a plus de 100 ans, servait, en tout premier lieu, de marché aux denrées. Il avait dans le temps sa parfaite raison d'être situé au milieu de l'agglomération alors beaucoup plus restreinte qu'aujourd'hui. D'autant plus, a-t-on précisé, que les moyens de locomotion étaient pratiquement inexistantes."

Un devoir de voter

"Nous croyons, ont-ils ajouté en terminant, que les citoyens de Nicolet se doivent d'abord d'aller voter, lors de la tenue du référendum, samedi le 29 octobre prochain, de 9 heures du matin à 7 heures p.m., au Centre catholique de Nicolet. Il faudrait songer également que le site projeté est encore plus central que l'ancien si l'on considère que la ville prend une expansion considérable et constante vers l'est."

Le commerce s'orientera vers Trois-Rivières

Les échevins, au cours de la conférence de presse, ont précisé que "les contribuables devront bien penser que si le commerce s'orientait vers Trois-Rivières à cause de l'imprévoyance de la ville de Nicolet, ceci faciliterait le pont reliant la rive sud à la rive nord, les taxes des contribuables devront suppléer au man-

POUR VOTRE VUE
CONSULTEZ
R. CHATILLON,
o.o.d.
NICOLET Tél.: 293-4952

Pour des travaux d'aqueduc

Le règlement d'emprunt est adopté à Ste-Anne de Sorel

SAINT-ANNE DE SOREL (L.B.) — Par une majorité de 238 voix en nombre et de \$723,000 en valeur, les contribuables-proprétaires de Sainte-Anne de Sorel ont approuvé, par voie de référendum, le règlement d'emprunt de \$177,000 que le conseil municipal avait adopté au début de septembre, en vue d'installer un tuyau d'aqueduc sur le boulevard Poliquin et dans le bas de la paroisse.

Les résultats fournis à la fin du scrutin de trois jours, par le secrétaire-trésorier, M. Raymond Pélouquin, montrent que 368 personnes sur un total de 654 se sont prévalues de leur droit de vote. De ce nombre, 391 contribuables se sont prononcés en faveur du règlement, 63 contre et quatre bulletins ont été rejetés.

L'évaluation foncière des propriétaires en faveur du règlement se chiffre à \$862,500 et celle des personnes qui ont voté contre, s'élève à \$139,500, pendant que les bulletins nuls représentent une évaluation de \$10,300. L'évaluation totale des 654 personnes inscrites sur les listes était de \$1,391,200.

Le règlement est donc adopté et le conseil municipal de Sainte-Anne de Sorel est maintenant autorisé à procéder à l'installation d'une conduite d'eau de 12 pouces de diamètre, à partir des limites de la ville de Sorel, jusqu'à l'intersection du boulevard Poliquin et de la rue du Chenal du Moine, soit une longueur de 6,256 pieds.

Le règlement adopté prévoit aussi l'installation d'un tuyau de huit pouces pour remplacer celui de quatre pouces actuellement en place, mais insuffisant, à partir de la demeure de M. Anatole Millette jusqu'au

point de l'île Embarras, soit une longueur de 15,350 pieds.

L'installation du tuyau de douze pouces aidera à promouvoir un développement domiciliaire de chaque côté du boulevard Poliquin. Quant à celui de 8 pouces, il permettra de fournir en quantité suffisante l'eau potable aux résidents et aux villégiaturiers qui ont des maisons et des chalets d'été le long du Chenal du Moine.

Le référendum s'est continué toute la journée de lundi, après s'être déroulé vendredi et samedi dernier de 8 heures le matin, à 8 heures le soir, à la salle paroissiale, située au sous-sol de l'église.

Le nombre de votes requis n'ayant pas été obtenu samedi soir, le président du scrutin, M. Raymond Pélouquin, a ordonné la continuation du scrutin, lundi, à la demande de trois contribuables et conseillers, MM. Fernand Guévremont, Jules Pélouquin et Romulus Paul, et conformément à l'article 387 G du Code municipal.

A la fermeture du scrutin, samedi soir, seulement 273 contribuables-proprétaires avaient participé au référendum sur un total de 654. Il manquait donc 381 votants pour que cette consultation soit valide, étant donné que le Code municipal exige la participation de la moitié des personnes inscrites sur les listes, plus une, en nombre et en valeur.

Par ailleurs, le maire de Sainte-Anne de Sorel, M. Lionel Latraverse, a lancé un message à ses concitoyens leur demandant de participer au référendum, expliquant que ce projet de conduite d'eau était très important pour le développement domiciliaire et touristique de la municipalité.

Deux jeunes gens blessés dans l'embardée d'une auto

SOREL (L.B.) — Deux jeunes gens de Saint-Joseph de Sorel et Tracy ont été blessés

lorsque la voiture dans laquelle ils voyageaient a fait une embardée dans la courbe du Chemin Saint-Roch, à la suite d'une fausse manoeuvre.

André Leblanc, 19 ans, du 4425 Chemin Saint-Roch, à Tracy et Raymond Sarrasin, 20 ans, du 128 rue McCarthy, à Saint-Joseph de Sorel, furent transportés à l'Hôtel-Dieu de Sorel pour y recevoir les premiers soins.

L'accident s'est produit non loin du 5428 du Chemin Saint-Roch, à Tracy. Les dommages au véhicule sont évalués à \$1,000.

Par ailleurs, Mme Georges Simard, 27 ans, du 415 rue Miller, à Sorel, a été traitée pour un choc nerveux, à l'Hôtel-Dieu, à la suite d'une collision survenue en face du 201 de l'avenue Hôtel-Dieu, à Sorel.

La voiture de Mme Simard est venue en collision avec celle de Mme Roger Lupien, 40 ans, du 117 Boulevard Finet, à Sorel. Les dommages matériels sont de l'ordre de \$750.

Amassez les Etiquettes Lestoil...
Recevez des
Passeports Gratuits pour l'Expo 67

Détails sur chaque bouteille de Lestoil.
C'est Totalement Facile (d'aller à l'Expo 67) En-Employant Lestoil!

STEINBERG
vous offre une autre jolie
VERRERIE
à long pied, taillée à la main et claire comme du cristal.



Voici l'occasion rêvée pour vous de collectionner cette VERRERIE à long pied et cet ensemble de VERRES au joli motif d'hirondelle. Vérifiez les bas prix de Steinberg et obtenez également des timbres Pinky supplémentaires.

GOBELET
Jolie verrerie taillée à la main, au motif d'hirondelle
39¢ chacun

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
GOBELET
Jolie verrerie au motif d'hirondelle. Chacun pour \$39 seulement.
Nul après le samedi 5 nov. 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg Limitée.

STEINBERG

TIMBRES PINKY ADDITIONNELS



100 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: PATE DENTIFRICE PLUS WHITE Tube économique 79¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: LAIT ECREME INSTANTANE CRINO Boîte 3 lbs \$1.29 Nul après le mardi 1er novembre '66	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: MELANGES A SOUPE VARIES LONEY 10 pqs \$1.00 pour Nul après le mardi 1er novembre '66	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: HUILE VEGETALE de marque MONARCH Grosse bout. de 24 on. 65¢ Nul après le mardi 1er novembre '66
50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: CIRE VISTA de marque Simonin pour planchers de cuisine Boîte 32 on. \$1.27 Nul après le mardi 1er novembre '66	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: DETERSIF JET BLEU 10¢ de moins en poudre \$1.31 Sac 5 lbs Nul après le mardi 1er novembre '66	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: PLATEAU TOURNANT SIMPLE ET ROBUSTE EN PLASTIQUE Chacun 67¢ Nul après le samedi 5 novembre 1966	50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: EGOUTTOIR ET SUPPORT à vaisselle, combinés 30¢ de moins, l'ensemble 99¢ Nul après le samedi 5 novembre 1966
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: SAUCISSON DE BOLOGNE HYGRADE Sauc. 16 on. 69¢ Nul après le samedi 29 octobre 1966	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: PIZZA AUX CHAMPIGNONS STEINBERG Chacune 69¢ Nul après le samedi 29 octobre 1966	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: BATONNETS DE POISSON de marque BOOTH Paquet de 8 on. 45¢ Nul après le samedi 29 octobre 1966	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: FIL DE NYLON 100% pur pour TRICOTER 3 balles 1 on. 87¢ Nul après le samedi 5 novembre 1966
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: Papiers-mouchoirs FACELLE MODERNE 2 grosses boîtes 65¢ Blancs, Roses ou Jaunes Nul après le mardi 1er novembre 1966		25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: JUS DE POMMES VITAMINE BRIGHT 3 btes \$1.00 BAS PRIX Nul après le mardi 1er novembre 1966	
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: SACS DE THE SALADA Mélange Orange Péche 60 par 89¢ paquet Nul après le mardi 1er novembre 1966		25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: CORNICHONS BICK YUM YUM, BABY DILL Pot de 24 on. 49¢ ou marinades sucrés Nul après le mardi 1er novembre 1966	
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: DEJEUNER MINUTE Chocolat, banane ou café Paquet de 9 on. 79¢ PRIX SPECIAL Nul après le mardi 1er novembre 1966		25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: JUS DE TOMATES RAFRAICHISSANT LIBBY 5 btes 99¢ Qualité de fantasia Nul après le mardi 1er novembre 1966	
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: 3 lbs (ou plus) RAISINS FRAIS TOUTES VARIETES Catégorie Canada No 1 Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: Cont. 1 chop. (ou plus) CHOUX DE BRUXELLES Catégorie Canada No 1 Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: 1 paquet (ou plus) PANAIS TOUTES VARIETES Catégorie Canada No 1 Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: MELANGE A PODING VARIE BETTY CROCKER Paquet de 11 on. 33¢ Nul après le mardi 1er novembre '66
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: GRUAU PRE-CUIT ROBIN HOOD 2 paquets de 12 on. 74¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: GARNITURE POUR GATEAU AU FROMAGE DE MARQUE ROYAL Paquet 65¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: FROMAGE A TARTINER INGERSOLL Gros pot de 16 on. 73¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: BISCUITS de marque STUART Coco LUNCH (12 on.) ou SANDWICH-CREME (30 par pot) Chaque 39¢ paquet Nul après le mardi 1er novembre '66
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: RAISINS WASCO D'AUSTRALIE Sac de 2 lbs pour 65¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: CHOCOLATS CADBURY'S Aux raisins (6 on.) Arachides (6 1/2 on.) Chaque 39¢ paquet Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: CONFITURE DE FRAISES au framboises E.D. Smith Pot de 9 on. pour 41¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: PATE DE TOMATE NAPOLITANA boîtes de 6 on. 78¢ Nul après le mardi 1er novembre '66
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: MELANGE A SAUCE BAR-B-Q, V.H. paquets de 1 on. pour 58¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: CHOW CHOW de TOMATES ROUGES CORONATION Pot de 12 on. 35¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: BEURRE DE CARAMEL GRENACHE cartons 14 on. 53¢ par paquet Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: SIROP DE MAIS de marque BEEHIVE Boîte 2 lbs 45¢ Nul après le mardi 1er novembre '66
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: MIEL LIQUIDE de marque DOYON 2 bout. 54¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: 2 paquets (ou plus) MELANGE A GATEAU TWINKLE Formats variés et à bas prix. Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: FISH & CHIPS CONGEELES, RUPERT AIGLEPIN - FLETAN 63¢ par 79¢ 20 on. Nul après le mardi 1er novembre '66	25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: A PLANGERS DE MARQUE AERO Bte 16 on. Bte 32 on. 57¢ 97¢ Nul après le mardi 1er novembre '66
100 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: COMMANDE DE \$5.00 OU PLUS de marchandises diverses achetées en une seule fois. (à l'exception des produits du tabac) EN VIGUEUR LE LUNDI 31 OCT. SEULEMENT aux magasins d'alimentation Steinberg de Trois-Rivières, et Cap-de-la-Madeleine (limite: un coupon par famille)		25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat: EMPOIS A VAPORISER LESTOIL Bte 14 on. Bte 20 on. 55¢ 69¢ Nul après le mardi 1er novembre '66	

Echangez ces coupons et obtenez jusqu'à 1,225 TIMBRES PINKY SUPPLEMENTAIRES.